



**ORGANIZACIÓN DE LOS ESTADOS AMERICANOS
ORGANIZAÇÃO DOS ESTADOS AMERICANOS
ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
ORGANIZATION OF AMERICAN STATES**

LEO S. ROWE PAN AMERICAN FUND / FONDO PANAMERICANO LEO S. ROWE

www.oas.org/rowe

1889 F Street, NW, Seventh Floor, Washington, DC 20006; Tel. (202) 458-6208; Fax (202) 458-3878; E-mail: RoweFund@oas.org

Termes et Conditions une fois que le prêt ait été approuvé

Lorsque l'emprunteur et le garant acceptent le prêt et signent leurs accords respectifs, ils admettent qu'ils comprennent la nature du Fond Rowe, dont le but est premièrement de contribuer à la formation d'étudiants compétents et de personnels qualifiés et deuxièmement de promouvoir la compréhension inter- américaine;

De par le fait que le programme de prêt du Fonds Rowe est renouvelable, l'emprunteur et le garant se doivent de rembourser le prêt dans les conditions et termes stipulés dans l'accord.

L'emprunteur effectuera le paiement du prêt dans la période de temps et pour les montants stipulés dans l'accord. De plus, l'emprunteur peut payer le prêt de manière anticipée, en augmentant le montant du paiement mensuel ou en versant la totalité de la somme à n'importe quel moment;

L'argument soulevé par l'emprunteur de la difficulté d'obtenir des devises en dollars américains n'est pas considéré comme un argument recevable pour retarder ou arrêter les paiements;

L'emprunteur doit maintenir un progrès satisfaisant dans ses études et se conduire conformément aux lois nationales, étatiques et locales du pays, et conformément au code de conduite de l'institution dans laquelle l'emprunteur étudie. Si l'emprunteur ne remplit pas les conditions de cette régulation, le Comité du Fond Rowe peut exiger un paiement anticipé du prêt;

L'emprunteur promet de n'utiliser la somme du prêt qu'aux fins pour lesquelles le prêt a été attribué. L'emprunteur doit soumettre au secrétariat du fonds ses notes et/ou les relevés sur son progrès académique pour chaque période académique. Si l'emprunteur ne suit pas cette règle, le comité du Fond Rowe peut exiger un paiement anticipé du prêt.

L'emprunteur doit notifier le Secrétariat du Fond de tout changement d'adresse, numéro de téléphone et adresse électronique. Il doit envoyer un mail au rowefund@oas.org en écrivant dans le sujet son nom complet et son numéro de prêt.

L'emprunteur s'engage à retourner dans son pays d'origine ou de résidence dans l'année suivant la date de la fin des études pour lesquelles le prêt a été attribué. L'emprunteur accepte d'aider le Fond à maintenir sa base de renseignements pour évaluer l'efficacité du programme. L'emprunteur enverra toute information dont le Secrétariat du Fond peut avoir besoin sur son expérience en tant que bénéficiaire du Fond, et sur ses progrès professionnels, une fois ses études financées par le Fonds achevées.

Le Fond ne chargera pas d'intérêts aux étudiants s'ils s'accomplissent de leurs obligations. Cependant, si l'emprunteur et le garant ne remplissent pas les termes et conditions de l'accord, les peines ci dessous peuvent être appliquées :

Si le bénéficiaire est en retard de trois mois ou plus sur ses paiements, sans qu'aucune extension n'ait été approuvée par le Comité du Fond Rowe, le Fond peut surcharger des intérêts à la somme totale des paiements jusqu'à ce que le prêt soit complètement payé. Si les paiements de retard dépassent l'équivalent de trois fois les paiements mensuels de trois mois consécutifs, la quantité totale due, incluant l'intérêt cumulatif, sera payable immédiatement. À ce moment, le garant sera lui aussi notifié, et il lui sera demandé de payer le prêt ; si un mois passe et le prêt n'a pas été complètement remboursé, une pénalités de retard (un pourcentage de la somme due) seront demandées et le prêt sera délégué à une société de recouvrement.

Si l'emprunteur ne retourne pas dans son pays d'origine ou dans un autre pays de l'Amérique Latine ou des Caraïbes dans l'échéance d'un an, la somme totale du prêt sera payable immédiatement, à moins que l'étudiant ne soulève une exception ; si elle est approuvée, le bénéficiaire du prêt sera sujet à des intérêts pendant toute la durée de son séjour aux États-Unis;

Si l'emprunteur ne retourne pas dans son pays d'origine et s'il est en retard de paiement pendant trois mois ou plus, dans ces deux cas les intérêts applicables seront la somme des intérêts établis dans l'accord.

Le Secrétariat du Fond peut prendre des actions supplémentaires afin de s'assurer que les prêts seront repayés pour les montants et dans les temps stipulés dans l'accord, incluant la notification des retards aux organisations de crédit américaines et mondiales.

L'emprunteur sera condamné à verser des indemnités si ses chèques sont rejetés par la banque pour insuffisance de fonds ou si les prélèvements automatiques de sa carte de crédit sont refusés. Le coût de ces pénalités sera fixé par le Comité au moins une fois par an.

L'emprunteur et le garant acceptent de se soumettre en personne ou représenté, à la juridiction de la Cour de Justice que le Comité choisira, pour assurer l'accomplissement des termes de l'accord, et ils acceptent d'obéir à toutes notifications, citations et autres procédures légales nécessaires pour assurer les termes de l'accord.